



Président de la commission Marketing de club Description du rôle

Les responsabilités de ce poste* peuvent être les suivantes :

- (a) Élaborer et mettre en œuvre des plans de marketing communication annuels pour les publics internes et externes, y compris les membres du club, les médias, les soutiens et promoteurs et les nouveaux membres potentiels.
- (b) Collaborer étroitement avec la Structure mondiale d'action pour rester au fait de tous les programmes, projets et manifestations dans les domaines du leadership, du service et de l'effectif.
- (c) Comprendre les directives d'utilisation de la marque et soutenir une utilisation appropriée du matériel arborant la marque lors des événements et activités de service du club.
- (d) Promouvoir l'action du club sur les réseaux sociaux. Élaborer un calendrier de publication sur les réseaux sociaux pour suivre les activités services du club, l'implication locale et les activités de développement de l'effectif.
- (e) Travailler en étroite collaboration avec le président de la commission Effectif pour cibler et atteindre les membres potentiels.
- (f) Développer des argumentaires pour la promotion du club et les relations publiques pour les membres du club. Utiliser des tactiques de marketing de type bouche à oreille pour promouvoir le club et recruter de nouveaux membres.
- (g) Travailler avec la direction du club pour proposer des candidatures au Prix Marketing Lions International.
- (h) Motiver les membres à devenir des ambassadeurs de notre marque. Encourager les membres à prendre des photos, à partager sur les réseaux sociaux, à porter des articles estampillés de notre marque et à partager les messages Lions lors de toute participation à des manifestations locales.
- (i) Faire connaître les activités du club, notamment les activités de service, collectes de fonds, dons, concours parrainés par le Lions Clubs International et autres actions médiatiques tant internes qu'externes via les médias, les réseaux sociaux et d'autres moyens de communication.
- (j) Aider le président du club à communiquer aux membres du club les informations provenant du district, du district multiple et du siège international.
- (k) Participer, le cas échéant, aux réunions du comité consultatif du gouverneur de district pour la zone dans laquelle le club est situé.
- (l) Participer à des réunions tenues par le président de commission Marketing du district.

*Description tirée de la section 9 du texte standard de Constitution et statuts de club de l'Association internationale des Lions clubs